

AFFAIRE N° 31/9 - Augmentation de l'effectif des services techniques d'un poste de contremaître principal et d'un poste de surveillant de travaux principal

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Certains agents "Contremaître et Surveillant de travaux" ont atteint l'ancienneté nécessaire pour être inscrits sur la liste d'aptitude d'avancement au grade immédiatement supérieur. En vue de leur proposition à la prochaine Commission Paritaire, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à compléter l'effectif de :

- 1 poste de contremaître principal,
- 1 poste de surveillant de travaux principal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\*

\*